

COMPTE RENDU

13 OCTOBRE 2014

18 h 30

L'an deux mil quatorze, le 13 octobre 2014 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à (Nom, Prénom)
ASTIER Martine	X		
AUROY Olivier	X		
BOURDOLLE Philippe	X		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	X		
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian		X	NOUHAUD Jean-Louis
DUGUET Nicole		X	LALEU Marie-Laure
EJNER Pascal	X		
GOUMILLOU Agnès	X		
JANICOT Philippe	X		
LALEU Marie-Laure	X		
MAURIN Marie-Hélène	X		
MERILLOU Stéphane	X		
NOUHAUD Jean -Louis	X		
PELMOINE Agnès	X		
PERRIER Sylvie	X		
SAUVAGNAC Bernard		X	SAZERAT Sandrine
SAZERAT Sandrine	X		
SCHOENDORFF Frédéric		X	VIANELLO Pascal
VIANELLO Pascal	X		
VINCENT François	X		
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

Mme Michèle DEBAYLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1-NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A LA COMMISSION JEUNES

En raison de son élection en tant que Présidente au Comité de Jumelage, Madame Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZ souhaite se retirer de la commission des jeunes.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il faut donc procéder à la désignation d'un nouveau membre.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

- M. Olivier AUROY.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 - MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS – 1^{er} janvier 2015

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier la grille des emplois comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour répondre à un accroissement des fonctions d'entretien des locaux dû notamment à l'ouverture du nouvel Accueil de Loisirs sans Hébergement :

- Augmentation du temps de travail du poste n° 30 d'Adjoint Technique 2^{nde} classe à temps non complet 28/35^{ème} à 31/35^{ème}
- Augmentation du temps de travail du poste n° 31 d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} à 31/35^{ème}
- Création d'un poste (n° 37) permanent à temps non complet d'Adjoint Technique 2^{ème} classe 18 /35^{ème}

Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- D'adopter les propositions ci-dessus
- D'approuver la grille des emplois au 1^{er} janvier 2015 telle que jointe en annexe,
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2015
- De donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-MARCHES ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE AU 1^{ER} JANVIER 2015 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien des installations de chauffage des différents bâtiments communaux à partir du 1^{er} janvier 2015, pour une durée d'un an reconductible deux fois par période d'un an.

Pour ce faire, il faut lancer une consultation auprès de différentes sociétés après établissement d'un cahier des charges précis.

Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré de :

- donner son accord au maire pour lancer la consultation auprès de différentes sociétés pour l'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux suivant le cahier des charges établi;
- autoriser le maire, après réception et analyse des propositions, à signer les bons de commandes et les contrats à intervenir avec la (ou les) société(s) présentant l'(ou les) offre(s) économiquement la(es) plus avantageuse(s) ;
- donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- PRODUITS D'ENTRETIEN - MARCHÉ A BONS DE COMMANDES

Monsieur le Maire indique que le marché actuel concernant la fourniture des produits d'entretien est arrivé à son terme.

Une consultation va être lancée auprès de différents fournisseurs. Cette consultation concerne les produits lessiviels, les produits jetables et le petit matériel d'entretien.

Les offres remises seront étudiées lors d'une Commission d'Appel d'Offres qui les examinera et retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'autoriser le Maire à signer le marché à bons de commandes, sans engagement de minimum ou de maximum, à intervenir, pour une durée de un an reconductible deux fois, avec le fournisseur qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres
- De donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été contacté par l'entreprise INFOCOM France pour une proposition de mise à disposition gratuite d'un véhicule publicitaire.

Cette entreprise assure, sous son unique responsabilité, la recherche de partenaires locaux et régionaux qui par leur présence publicitaire sur ces véhicules aux emplacements prévus à cet effet, permettent le financement de cette opération, tout en contribuant à dynamiser l'économie locale. Elle met à disposition ce véhicule gratuitement, pour un kilométrage illimité et prend en charge l'écotaxe et les frais d'immatriculation.

Seuls l'assurance, l'entretien et les frais de fonctionnement seraient à la charge de la commune. Le véhicule serait personnalisé à l'image de la commune (Nom - logo).

Dans ce cadre, il pourrait être envisagé la possibilité d'une mise à disposition gratuite d'un KANGOO Renault ZE 5 places (électrique). Celui-ci pourrait remplacer la Saxo et servir à la fois à la livraison des repas à la crèche mais aussi au personnel pour se rendre à diverses réunions. Le volume du coffre permet de transporter les deux caissons nécessaires à la livraison des repas (en rabattant la banquette arrière).

Toutefois, cette option entraînerait un coût pour la commune entre 70 et 80 € par mois de location de la batterie à Renault ainsi que l'achat d'une borne de rechargement pour un coût estimatif de 1 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'autoriser le Maire à signer le contrat de location d'un véhicule consenti à titre gratuit avec la société la mieux disante,
- De donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- LIMITE D'AGE POUR LE REPAS DES AINES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à une réunion de la Commission des Affaires Sociales, il est proposé de réexaminer l'âge des participants au repas des aînés.

Ainsi, pour toutes les personnes qui ont été invitées au repas de fin d'année en 2013 pourront bénéficier à nouveau de ce repas pour les années à venir.

A partir de cette année, seules les personnes âgées de 68 ans soit nées en 1946 pourront y participer.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré d'accepter cette proposition.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- VENTE DE CHAISES DE L'ESPACE DU CROUZY ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, suite à un inventaire réalisé, la possibilité de céder à titre onéreux 150 chaises de l'Espace du Crouzy et de la salle polyvalente au tarif de 10 euros TTC la chaise. Ces chaises avaient été achetées en 2010 au tarif de 19 euros TTC. Cette vente sera proposée aux différentes personnes qui pourraient être intéressées par des lots de 10 chaises.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'accepter la cession à titre onéreux de 150 chaises au tarif de 10 € TTC la chaise,
- De donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- RETROCESSION DE L'ACTIF DU COMITE DES FETES A LA COMMUNE SUITE A SA DISSOLUTION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Comité des Fêtes de BOISSEUIL a été dissous lors de son Assemblée Générale en date du 17 juin 2014. Dans ses statuts, il était prévu à l'article 9 qu'en cas de dissolution, l'actif, réalisé par ses soins, serait versé au budget d'assistance de la commune.

C'est pourquoi il est proposé de rétrocéder à la commune l'actif composé de différents matériels répertoriés dans une liste d'inventaire jointe au document ainsi qu'une somme de 13 395,69 € (dont 13 309,78 € sur un livret A et 85,91 € sur un compte de dépôt professionnel) disponible sur les comptes du Comité à la Caisse d'Epargne.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'accepter la rétrocession de l'actif du Comité des Fêtes à la commune,
- De donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- CESSION DE L'ACTIF DE L'EX COMITE DES FETES AU CENTRE D'ANIMATION COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, suite à sa décision de rétrocéder l'actif de l'ex Comité des Fêtes à la commune de BOISSEUIL, de céder à présent cet actif au Centre d'Animation Communal.

Pour mémoire, l'actif est composé de différents matériels répertoriés dans une liste d'inventaire jointe au présent document ainsi qu'une somme de 13 395,69 € (dont 13 309,78 € sur un livret A et 85,91 € sur un compte de dépôt professionnel) disponible sur les comptes du Comité à la Caisse d'Epargne.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'accepter la cession de l'actif de l'ex Comité des Fêtes au Centre d'Animation Communal,
- De donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

10- P.L.U – COMPLEMENT D'INFORMATION VOLET SOCIAL DU PADD

Vu le Code Général des Collectivités;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.123-1 et L.123-9 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2011 par laquelle le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2014 par laquelle le Conseil Municipal a débattu des orientations du PADD et approuvé

Considérant que le PADD, document à part entière du PLU, a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la Commune ;

Considérant l'avis de l'Autorité environnementale du 2 septembre 2014 et les informations demandées par la DREAL ;

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de deux compléments d'information à ajouter au PADD :

- un porteur de projet envisage la réalisation d'un ensemble d'habitations accessibles aux personnes à mobilité réduite à Beauregard- Est,
- dans un but de rééquilibrage des zones commerciales de l'Agglomération de Limoges, une extension de la zone commerciale autour de Carrefour Boisseuil sera implantée à Faugeras.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'intégrer au 1^{er} axe stratégique du PADD « Boisseuil - Commune à vivre » les actions de mises en œuvre suivantes :

- Implantation d'une zone d'activité à Faugeras ne figurant pas dans le SCOT approuvé de Limoges
- Réalisation d'un ensemble de constructions accessibles aux personnes à mobilité réduite à Beauregard – Est tout en maintenant un corridor écologique existant qui sera pris en compte dans les orientations d'aménagement.

VOTE : 22 POUR : 11 CONTRE : 2 ABSTENTION : 9

11- DEMANDE DE CONSEILS JURIDIQUES AUPRES DE ME GOLFIER ROUY

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que M. CAILLAUD a souhaité le rencontrer suite au rejet du pourvoi en cassation de ce dernier. La procédure étant arrivée à son terme avec la décision de la Cour de Cassation, il n'y a aucune raison d'entamer des pourparlers avec M. CAILLAUD.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'époque du jugement en correctionnel, Me BONNAFOUS-BREGEON avait défendu la commune ; cette dernière ayant pris sa retraite depuis, Me GOLFIER ROUY a pris sa succession.

Considérant qu'il s'agit d'un dossier délicat, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à consulter Me GOLFIER ROUY afin d'envisager quelles pourraient être les suites à donner.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'autoriser le Maire à prendre conseil auprès de Me GOLFIER ROUY,
- D'autoriser le règlement des frais et honoraires relatifs aux actes et procédures afférents à ce dossier,
- De donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Philippe BOURDOLLE : Déception des habitants du lotissement du Buis quant à la décision du Conseil municipal du 2/09/2014 refusant de prendre en charge l'achat de panneaux et stickers « Voisins vigilants ». Ils demandent à ce que le Conseil municipal revienne sur sa décision. Le maire indique qu'il faut qu'ils saisissent le Conseil par écrit et leur demande sera examinée lors de la prochaine réunion.

Pascal EJNER : la Commission du Développement Economique prévoit de réunir les entreprises de la Plaine sur le thème de la mutualisation de la collecte des déchets. Il demande aux membres du Conseil des avis pour d'autres idées qui pourraient être proposées aux entreprises.

Agnès PELMOINE : Manque de place de rangement dans le local du gymnase.

Philippe JANICOT : Les travaux du chemin de Langeas sont pratiquement terminés. Les travaux d'enfouissement des réseaux dans le sud de la commune vont bientôt débuter.

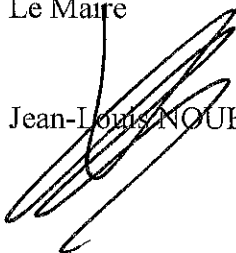
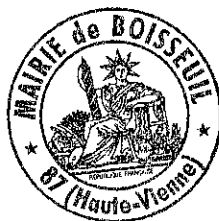
INFORMATIONS

1. Extension de la mairie – plan de financement
2. Esquisse de l'immeuble envisagé par l'ODHAC à la place de l'ancienne Boucherie
3. Point sur le personnel communal
4. Recensement de la population du 14/01/2015 au 15/02/2015
5. Ouverture dominicale des magasins au mois de décembre
6. Procès-verbal de la réunion de la Commission Environnement
7. Mise aux normes des stations d'épuration
8. Assemblée générale de l'ADM87 le samedi 18/10/2014 à 9 h 30
9. Gestion intégrée des eaux pluviales – Réunion le 23/10/2014 à 9 h
10. Lettre de Mme BARRIERE
11. Faire-part de naissance de MALIK SECK et remerciements de Sandrine MIRAMONT pour le décès de son père
12. Match : USAL/BOBIGNY le 16 novembre – 3 places disponibles

Bernard ZBORALA 1er adjoint	Agnès GOUMILLOU 2 ^{ème} adjoint	François VINCENT 3 ^{ème} adjoint	Sandrine SAZERAT 4 ^{ème} adjoint
Philippe JANICOT 5 ^{ème} adjoint	Agnès PELMOINE 6 ^{ème} adjoint	Stéphane MERILLOU Conseiller délégué	Martine ASTIER
Olivier AUROY	Philippe BOURDOLLE	Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZE	Christian DOUDARD Pouvoir à JL NOUHAUD
Nicole DUGUET Pouvoir à Marie-Laure LALEU	Pascal EJNER	Marie-Laure LALEU	Marie-Hélène MAURIN
Sylvie PERRIER	Bernard SAUVAGNAC Pouvoir à Sandrine SAZERAT	Frédéric SCHOENDORFF Pouvoir à Pascal VIANELLO	Pascal VIANELLO

Le Maire

Jean-Louis NOUHAUD

La Secrétaire de séance

Michèle DEBAYLE

